



Règlement

Du Panorama Bois de la Construction en Bretagne

ARTICLE 1 : Les Objectifs

En tant qu'association interprofessionnelle de la filière bois en Bretagne, Abibois souhaite promouvoir l'utilisation de ce matériau à travers différents projets de constructions bretonnes. Ainsi, le Panorama Bois constitue un ouvrage plus particulièrement destiné à la maîtrise d'ouvrage mais également à l'ensemble des professionnels de la filière bois.

L'objectif premier est de communiquer sur la diversité des usages du bois dans la construction et de mettre en valeur le potentiel du matériau. Loin d'être cantonné aux bâtiments privés et aux habitats individuels, le bois s'invite à présent dans les bâtiments publics, parfois de grande envergure. Le Panorama Bois a également pour vocation la valorisation des constructions en bois locaux et des entreprises engagées dans les projets.

ARTICLE 2 : La Participation

La participation au Panorama Bois implique que l'entreprise et/ou l'architecte ayant mis en œuvre le projet soient adhérents à Abibois.

ARTICLE 3 : Typologie des bâtiments

Le Panorama Bois se structure autour de catégories de bâtiments et ce pour chaque département breton. Les projets proposés doivent s'inscrire dans l'une de ces catégories :

- Bâtiment éducatif
- Bâtiment administratif
- Bâtiment socio-culturel
- Bâtiment sportif
- Bâtiment industriel et commercial
- Bâtiment de santé et de retraite
- Habitat collectif et groupé
- Habitat Individuel > Petits espaces (< 110 m²)
- Habitat Individuel > Grands espaces (>110 m²)
- Habitat Individuel > Extension/Surélévation
- Mention spéciale "Bois Locaux"
- Rénovation thermique

Seul 1 projet sera retenu pour chacune des catégories au sein d'un même département.

ARTICLE 4 : Les critères de sélection

Différents critères de sélection des projets ont été établis en cohérence avec les objectifs du Panorama bois :

- Qualité rédactionnelle du dossier
- Qualité des visuels
- Qualité architecturale du projet
- Emploi d'essences locales
- Performance énergétique du bâtiment
- Insertion paysagère
- Valorisation du bois en volume et en diversité
- Innovation du projet
- Prise en compte de l'environnement

Ces critères seront évalués par le comité de sélection des projets.

ARTICLE 5 : Date de réalisation

Les projets proposés doivent être livrés et dater de moins de 2 ans au moment de l'inscription.

ARTICLE 6 : Les photographies

Les photographies doivent être au format .jpg - en haute définition (300 dpi). Chaque photographie devra être nommée (nom du projet et crédit photo).

Parmi les photographies, doivent figurer :

- 1 photo au format paysage
- 1 photo du contexte environnant
- 1 "photo zoom" sur un point caractéristique de la construction
- Tout autre cliché mettant en valeur le projet.

Pour chaque photographie, les participants devront impérativement obtenir de leur maître d'ouvrage et/ou de l'auteur des photographies (particuliers ou professionnels), l'accord d'utilisation par Abibois pour tout usage. A cet effet, la fiche d'autorisation jointe au dossier devra être impérativement remplie et validée par les personnes concernées. Sans cet accord, les photos non créditées ne seront pas prises en compte, voire la participation complète au Panorama Bois.



ARTICLE 7 : Constitution du dossier

L'inscription au Panorama Bois nécessite de remplir le formulaire sous format informatique. L'ensemble des informations demandées doit être renseigné sous peine de non prise en compte du projet.

A ce formulaire doivent être associés :

- Le présent règlement signé
- Les photographies demandées
- Les fiches d'autorisation pour la publication des photographies

ARTICLE 8 : Remise des documents

Les dossiers doivent être reçus chez Abibois au plus tard **le lundi 31 octobre**, à :

ABIBOIS

4 bis Allée du bâtiment - 35 000 RENNES

Tel. 02 99 27 77 99 - Fax. 02 99 27 59 27

contact@abibois.com

Abibois se réserve la possibilité de refuser des dossiers non conformes ou incomplets.

ARTICLE 9 : Le Panorama Bois

Le Panorama Bois se concrétisera par un ouvrage papier publiant les projets sélectionnés, ainsi qu'un catalogue mis en ligne sur le site d'Abibois de l'ensemble des projets présentés.

- Chaque structure ayant envoyé un dossier et dont le projet aura été sélectionné, recevra 5 exemplaires du Panorama Bois.
- L'ensemble des participants recevra un courrier les avertissant de la mise en ligne des projets sur le site d'Abibois.
- Les adhérents pourront recevoir gratuitement 1 exemplaire du Panorama Bois, sur demande et dans la limite des stocks disponibles.
- Le Panorama Bois sera mis en vente pour les non-adhérents au prix de 11 Euros.

La publication du Panorama bois 2011 interviendra courant février 2012.



Pièces à retourner

Je suis adhérent à Abibois, je retourne :

- le formulaire projet
- L'acceptation du règlement
- Les fiches d'autorisation d'utilisation des photographies

Je suis non adhérent, je retourne :

- le formulaire projet
- L'acceptation du règlement
- Les fiches d'autorisation d'utilisation des photographies
- La fiche de cotisation à Abibois accompagnée du règlement





Acceptation du règlement

Du Panorama Bois de la Construction en Bretagne

Je soussigné(e)..... déclare
avoir pris connaissance du règlement et en accepter les termes.

Fait à le...../...../2011

Signature et cachet de la structure – Faire précéder de la mention "lu et approuvé"





Fiche d'autorisation

Pour la publication des photographies

A remplir pour chaque réalisation par le photographe et avant le vendredi 30 septembre.

Nom de la réalisation :

Nom de l'architecte :

Photo principale :

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

Photo ... :

Licence de droit d'auteur sur les photographies

Je soussigné(e), M/Mme/Mlle..... agissant en tant que photographe des photos citées ci-dessus :

1. Certifie que les photos listées ci-dessus sont libres de droits
2. Donne licence à Abibois sur l'ensemble des photographies listées, et donc sur les réalisations photographiées :
 - d'utiliser, reproduire, éditer et représenter les photographies, sur tout support, écrit, électronique, audio-visuel, connu ou inconnu, d'Abibois.
 - dans le cadre des activités d'Abibois, en lien ou non avec le Panorama Bois 2011
 - de publier les photographies dans les médias dans le cadre de la promotion du bois construction/de la filière bois.
3. Reconnais qu'aucune redevance ni indemnité ne sera versée aux termes de cette licence.
4. Reconnais avoir pris connaissance du règlement et accepter l'ensemble de ces conditions.
5. Affirme être l'auteur des photographies listées et assure qu'elles ne sont en aucune manière protégées par un droit dont je ne suis pas détenteur.

Date :

Nom du Photographe:.....

